



Compte rendu du Conseil Municipal du 01^{er} octobre 2020

Finances

Budget Lotissement

Les travaux de la tranche 1 du lotissement « Les terrasses d'Aigueventade » sont terminés. Tous les lots sont vendus. La ligne de trésorerie a été remboursée.

Achat terrain

Suite à la signature des actes de ventes, la commune vient d'acquérir la chaussée de la Pouzencarié et les parcelles adjacentes.

Admissions en non valeurs

Le conseil municipal approuve le montant des admissions en non valeurs N°3387240212 pour un montant de 202.85€.

PayFip

Depuis le 1^{er} juillet 2020, les administrations publiques ont l'obligation de mettre à disposition un service de paiement en ligne à destination des usagers. Le conseil municipal approuve la présentation des conventions et formulaires pour l'adhésion à PayFip et/ou l'adhésion à un terminal CB.

Fonds de Développement Territorial 2020

Approbation du devis pour faire les travaux de goudronnage Rue Mathieu Cros dans le cadre de l'aide Fonds de Développement Territorial (aide à la voirie d'intérêt local 2020).

Communauté d'agglomération Castres-Mazamet

Transfert des compétences à compter du 01^{er} janvier 2020 :

Approbation de l'avenant N°1 de la convention « Assainissement des eaux usées » entre la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, les communes rurales et Véolia eau.

Approbation de la mise à disposition des immobilisations et subventions d'équipement de la commune de Valdurenque à la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet suite à la présentation de l'état de l'actif communiqué par la trésorerie de Castres-Ville.

Fonds de concours

Approbation de la demande de la subvention 2020 auprès de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet.

PLU

Présentation de la proposition du cabinet pour la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

SMAEP

Délégués au SMAEP

Approbation du retrait de la délibération 2020-21 du 27 mai 2020 : deux délégués avaient été

désignés par la commune au sein du SMAEP alors que celle-ci est membre de la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet. Elle n'est donc pas compétente pour élire les délégués au sein du syndicat.

Affaires sociales

L'association « Génération Mouvement » a repris ses activités depuis début octobre.

Affaires scolaires

Effectif

100 élèves sont rentrés en septembre 2020.

Portail famille

En partenariat avec la CAF, les communes de Noailhac et Lagarrigue et Valdurenque et la MJC de Lagarrigue se muniront d'un nouveau logiciel « Portail des Familles » pour permettre la gestion et l'achat en ligne des tickets de cantine et des heures du temps périscolaire.

Garderie

Par délibération du 25 juin, le Conseil Municipal avait fixé la participation des parents du temps périscolaire du matin de 7H30 à 8H30 et du soir de 16H30 à 18H30.

Cependant, la trésorerie de Castres-Ville a proposé de compléter la délibération 2020-49 en précisant le tarif horaire de chaque tranche de coefficient familial ET son tarif total.

Pour plus de simplification la trésorerie demande une vente de tickets uniques de 10H et précise qu'il faudra que ces tickets soient numérotés pour en faciliter la traçabilité.

Il y sera précisé que toute heure commencée est due en intégralité.

Quotient Familial	par heure et par enfant
De 0 à 499	0.60 Euros SOIT 6.00 Euros
De 500 et 1000	0.65 Euros SOIT 6.50 Euros
A partir de 1001	0.80 Euros SOIT 8.00 Euros

Ecole numérique Le dossier a été envoyé à l'éducation nationale, nous attendons la validation.

Ressources humaines

Risques statutaires

Lors du conseil de février 2020, la commune s'est engagée, par l'intermédiaire du CDG81, à la consultation par un marché pour la couverture des risques statutaires pour les années 2021-2024. Le marché a été attribué à la compagnie CNP ASSURANCES.

Contrat aidé

Les contrats de Lucie BOUTIBOU et Sophie JAURES ont été reconduits pour un an.

Mélanie PASTRE a rejoint l'équipe de l'école en contrat aidé. Mais suite à sa démission, elle a été remplacée par Mélissa AZEMAR.

Questions diverses

Location Salles des Fêtes

En cette période particulière et en parallèle des préconisations de la préfecture, le conseil municipal ne louera pas la salle des fêtes jusqu'à nouvel ordre.